

MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 MAI 2024 à 20 h 00

Séance du 15 mai 2024, l'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mai, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire. Présents: MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, CHEVRIER Océane, NESME Eric, CHARNAY Julien et GELIN Lionel

Excusé: VOUILLON Benoit

Convocation: Vendredi 11 mai 2024

Affichage: Vendredi 11 mai 2024

Madame Océane CHEVRIER est nommée secrétaire de séance. Mme le Maire ouvre la séance.

Acceptation du compte rendu séance du 21 mars 2024 et du 11 avril 2024 à l'unanimité Ajout à l'ordre du jour : CITY STADE / ARRETE D'ENGAGEMENT AMIR AHAMED accepté à l'unanimité

Voirie

- O <u>Point général</u>: Les travaux de voirie communautaire avec la société THIVENT doivent débuter à la fin du mois. Le fauchage débutera la semaine prochaine. Réception de l'enrobé à froid a été faite le 22 avril dernier
- o <u>Présentation devis pour divers travaux sur la commune</u>: Devis S. BALLAND pour béton sur une portion du chemin de la Chure pour 20 790 € TTC.

Vu le montant élevé des travaux, le conseil s'oriente sur l'échelonnement des travaux en 2 fois et décide de ne faire que la portion d'entrée sur le chemin depuis la départementale D41 ce qui doit réduire le coût de 40 à 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de la société BALLAND pour la réalisation de l'entrée du chemin de la Chure pour un montant maximal de 12000 € TTC

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien cette décision et signer toute pièce 9 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTIONS

- <u>Autorisation de sortie sur la départementale</u>: Mme le Maire fait lecture du mail de Mr GAUTHIER de la DRI de Matour du 07/05/2024. Il n'est pas du ressort de la commune de lister les propriétaires concernés, un courrier sera adressé au STA. Une communication pourra toutefois être faite sur les réseaux.
- O <u>Travaux sur la départementale 41</u>: Mme le maire informe des travaux sur la départementale D 41 relatifs à la mise en place de balises signalant les virages.
- O <u>Panneaux directionnels entrée du bourg</u>: Le problème est remonté en mairie depuis plusieurs mois maintenant. Il faut trouver une solution pour supprimer la gêne visuelle occasionnée auprès de Mme VOUILLON.

Bâtiments communaux et matériel

Travaux Mairie: Point organisation mairie/école/autorisation préfet DSDEN. Toutes les autorisations pour le déménagement temporaire de la mairie à l'école ont été faites auprès des instances sans rencontrer d'opposition. L'ancienne cantine sera débarrassée en partie pour accueillir le matériel scolaire de l'école et une partie des archives de la mairie. Début de préparation au déménagement dernière semaine de mai avec Christelle MARTIN et Marie Pierre RAVEAUD. Une date sera proposée pour le déménagement du mobilier après les élections européennes.

Le contrat Orange mairie, école et APC a été renégocié, nous attendons l'offre commerciale mais devrions gagner entre 40 et 50 € par mois avec proposition de passage à la fibre et acquisition d'un téléphone portable pour l'APC en remplacement de la ligne fixe.

La ligne téléphonique de la mairie sera à transférer côté école pendant les travaux de la mairie.

Monument Combrenot: Il n'y aura pas de subvention possible

Présentation pour rappel de divers devis pour mise en place anciennes grilles du monument du Poilu sur

monument Combrenot (SP2ID 1528.60 € TTC, JB Maçonnerie 3372 € TTC, Nicolas BONNOT 2679.60 € TTC). Vu

les montants des devis et l'absence de subvention, le conseil souhaite maintenir le projet mais fera faire les

travaux de maçonnerie à l'employé communal. La société CHORIER propose d'offrir la partie métallerie

ferronnerie. Une fouille avec tractopelle sera à prévoir pour un coût d'environ 200 € et l'achat des matières

premières pour le ciment et autres environ 1000 €. Coût projet global estimé: 3 000 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de faire effectuer les travaux par l'employé communal en ce qui concerne la maçonnerie, accepte le devis de la société SP2ID pour un montant de 1528.60 € TTC pour la réalisation du sablage et de la remise en peinture, et remercie la société CHORIER pour l'offre généreuse de gratuité des réalisations métallerie ferronnerie.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce 10 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

- Aire de stockage débardage sur parcelle AC 74: Mr THOMAS Baptiste semble avoir trouvé une voie d'aide financière pour la réalisation et l'aménagement de l'aire de stockage et débardage. Le dossier sera à étudier. Mr THOMAS Thierry fera procédé à un chiffrage des réalisations afin d'avoir toutes les pièces nécessaires à l'éventuel dépôt de dossier à prévoir. Reste à voir les modalités comptables pour la gestion des recettes qui seront perçues : faudra-t-il prévoir une régie spécifique ? Mme le Maire demande à B. THOMAS et T. THOMAS de constituer une commission de travail avec B.VOUILLON pour travailler ce dossier.
- O <u>Cimetière</u>: A ce jour, 2 reprises de concessions sont possibles sans formalité spécifique, les familles ayant donné leur accord pour céder les concessions à la commune. Il est donc présenté un devis pour la remise à nu de ces 2 concessions :

Présentation devis FUNEPLUS pour travaux sur concessions JEANDARD et PLUCHOT : 3 095 € TTC D'autres devis seront demandés pour comparaison

Le mur du cimetière nécessite l'intervention de JB CHAROLLOIS, un devis avait été accepté en juin 2022 pour 800 € HT en complément d'autres travaux sur la commune mais la réalisation de ce point précis n'a jamais suivie.

O Aires de jeux / City Stade: Lors d'une manœuvre des pompiers, il a été constaté la dangerosité de la plateforme derrière le panier de basket sur laquelle il manque des planches. Il a donc été décidé de supprimer l'échelle. En faisant le tour des lieux, plusieurs points ont fait l'objet de dangerosité, notamment la rambarde de sécurité qui surplombe le city stade. L'aire de jeux est utilisée fréquemment, il est donc nécessaire de recenser les travaux urgents et de les faire au plus vite afin de sécuriser les lieux. Eric NESME propose de consolider la structure en attendant les travaux de réfection. Christelle MARTIN, chargée d'étudier le remplacement des jeux sur le clos et sur St CYR partage un devis de RONDINO de 25 897.14 € pour plusieurs variantes de nouveaux jeux.

Une commission de travail composée de Christelle MARTIN, Eric NESME et Océane CHEVRIER est constituée afin travailler à ce dossier. Il est suggéré de voir si l'acquisition de jeux d'occasion est envisageable.

o <u>Réfection et aménagement terrain jeu de boules</u>: Présentation devis BALLAND pour 2 736 € TTC. Après remarques sur la quantité de grés jugée trop importante, le conseil décide de réaliser les travaux dès que possible afin de mettre en service le terrain de boules pour la saison et demande à Mr THOMAS Thierry de faire réajuster le chiffrage pour une facturation en dessous du devis présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE de faire effectuer les travaux de réfection du terrain de boules.
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce
10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

O Suivi mise en location de l'appartement au-dessus de l'école : Plusieurs personnes intéressées sont venues visiter. Nous sommes en attente de dépôt des dossiers des demandeurs.

Terrains à bâtir aux lotissements – bornage parcelle lot Pierranon

La commune est en contact avec des acquéreurs potentiels pour 2 des 3 parcelles restantes à vendre aux lotissements Longuebise et Pierranon.

Il faut prévoir de borner la parcelle au lotissement Pierranon suite aux places de parking qui avaient été crées au lotissement.

Un devis sera demandé au géomètre MONIN GELIN.

Intention d'aliéner PINET

La maison PINET est à vendre. Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner en mairie. Après avoir débattu de l'opportunité avérée ou non de se saisir de ce bien, le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, REFUSE DE PREEMPTER sur la parcelle AM 51 DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Réflexion sur le devenir de la maison FONTAINE PROVOST

Mme le Maire informe avoir repris contact avec Mme FONTAINE afin de savoir si la maison est remise à la vente. La maison située à l'entrée du bourg pourrait se détériorer très vite si elle reste inhabitée. Mme FONTAINE semble encore incertaine quant à une remise en vente immédiate.

Eau

- O Pose des portes et clôtures des ouvrages sur les captages des Vernes : le terrain étant gorgé d'eau ne permet pas des travaux tout de suite.
- Les autres portes doivent être posées début du mois de juin.

- O IL faut que l'ensemble de ces travaux soit soldé à la fin du mois de juin, pour clôturer les dossiers de subventions et demander le versement des aides prévues
- O Projet de schéma directeur "eau potable "porté par la CCSCMB, pour les trois communes Matour, Chapelle du Mont de France et Montmelard, pour finaliser ce schéma directeur : 3 appareils de mesure de pression posés en deux fois sur différents poteaux incendie pour un relevé de pression pendant plusieurs jours.
- o PGSSE (Plan de gestion de la sécurité Sanitaire des eaux) : Il s'agit d'un nouveau document qu'il nous est demandé de rédiger. Au vu des dossiers en cours et du transfert de compétence à la communauté de commune, le plan ne sera pas rédigé pour le moment. La date butoir annoncée nous laisse jusqu'en 2027.
- o Facturation abonnements : La facturation des abonnements doit impérativement se faire dans les prochaines semaines. Mme le maire rappelle les échéances passées et à venir (budgets, élections, déménagement de la mairie) en terme de charge de travail et assure que la facturation est dans les prochaines priorités.
- O Devis poteaux incendie et devis matériel employé:

 Mr CHORIER présente un devis pour 2 poteaux incendie VHM CANALISATIONS 3 468.12 € TTC (Tronchat + Vigousset) et BALLAND 936 € (Tronchat) + 936 € (Vigousset). Le conseil remarque que le budget accordé cette année pour le renouvellement des poteaux incendie est de 3000 €, il propose de faire une acquisition cette année et une deuxième sur 2025, en donnant la priorité cette année à l'implantation du poteau à Vigousset.

 Mr CHORIER présente également un devis de SOMEFI pour un montant de 1451.84 € TTC pour l'achat de matériel pour l'employé communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de VHM pour l'acquisition d'1 seul poteau incendie à 1734.06 €TTC ACCEPTE le devis de S. BALLAND pour les travaux de mise en place d'un poteau incendie pour un montant de 936 € TTC

PREND ACTE que le poteau incendie sera installé à Vigousset

ACCEPTE le devis de SOMEFI pour un montant de 1451.84 € TTC pour l'achat de matériel nécessaire à l'agent communal.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce utile 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Mr CHORIER rappelle que la commune doit établir un devis pour l'installation et le raccordement d'un compteur avec un forfait à – de 5 mètres pour l'EARL de Vigousset et un devis pour l'extension du réseau de raccordement des différents lots sur le site FORET SCIAGE.

o <u>Projet abri matériel vers station de traitement</u>: Mr CHORIER présente des premiers éléments concernant l'installation d'un abri local technique nécessaire pour entreposer le matériel à proximité de la station de traitement. Devis société BOXENKIT pour un container 2154 € TTC, le projet est à réfléchir et à travailler pour un prochain conseil.

ZA de Longverne = point bornage

Présentation de la parcelle et du projet de bornage suite à une demande d'acquisition d'une partie du terrain. La communauté de commune détient la compétence, toutefois elle a chargé Mr CHORIER de gérer la réalisation du bornage.

SYDESL:

Mme le Maire informe le conseil de la venue du SYDESL sur la commune le 14 juin prochain. Il a choisi les locaux de la mairie afin de recevoir 6 autres communes en RDV. Ce sera l'occasion pour nous de faire le point sur les différents dossiers qui posent problème à la commune ou que nous souhaitons mettre à l'étude.

- Problème de la ligne Orange et ENEDIS chez Mr THERVILLE
- Problème de la ligne Orange / ENEDIS chez Mr MONNET
- Problème de tension sur la ligne chez Mr et Mme NICOLAS
- Point sur la nécessité pour la communauté de communes de changer le transformateur à l'ancienne scierie dans le cadre des travaux de réhabilitation
- Demande d'un boitier de commande pour l'éclairage public en marche forcée en cas de manifestation
- Demande d'enfouissement des lignes au lotissement Longuebise.

Thierry THOMAS, et Lionel GELIN sont chargés de faire le point ensemble d'ici le 14 juin et d'assister au rdv.

Chiens en divagation : dégâts poulaillers + chat sur commune voisine / courrier Préfecture

Des plaintes ont été adressées en mairie à plusieurs reprises concernant la fuite des chiens des locataires de la maison Bonnetain aux Jannauds. Ce sont de gros chiens, ils se sauvent et causent des dégâts dans les poulaillers. Par ailleurs la semaine dernière ils ont été retrouvés sur Dompierre les Ormes, ils se sont introduits dans la maison d'un particulier propriétaire d'un chat, ce dernier n'a pas survécu à leur attaque. Le propriétaire a porté plainte.

Mme le Maire fera un rappel aux propriétaires des chiens afin de les mettre en demeure de sécuriser leur propriété.

Elections européennes : point logistique et organisation

Ouverture bureau de vote de 8h à 18H

Des créneaux de 2h30 sont fixés

Mme le Maire procède à la répartition des créneaux horaires pour la tenue du scrutin. Les conseillers recevront une convocation prochainement confirmant les horaires.

Les panneaux seront installés par l'agent communal. Ils doivent être en place pour le lundi 27 mai. La commission électorale sera réunie le 16 mai et la liste électorale doit être arrêtée pour le 20 mai puis affichée en mairie.

Projet éolien sur le territoire communautaire

Un projet éolien est à l'étude sur la commune de Matour. Il a été demandé un échange avec Mr IGONNET, Maire de Matour afin d'avoir des explications. Mr IGONNET propose de venir exposer son projet en mairie de Montmelard à l'ensemble du conseil.

Communication sur les 30 ans de ferme en ferme

Une communication sur les journées portes ouvertes de Ferme en Ferme 2025 sera transmise aux agriculteurs de la commune.

Brocante Pentecôte

Me le Maire rappelle la brocante organisée par l'association Au pied de St Cyr qui aura lieu le 19 mai. La circulation du bourg ne sera possible que dans le sens D41-Eglise.

CPI: Arrêté engagement Amir AHAMED

L'arrêté engagement de Amir AHAMED au sein du CPI établit en 2021 n'est pas conforme, il a été engagé en 1^{ère} classe au lieu de 2^{ème} classe. La 2^{ème} classe étant accessible lorsque les formations initiales sont validées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de retirer l'arrêté d'engagement non conforme
ACCEPTE d'établir un arrêté conforme avec un engagement en 2ème classe
ACCEPTE de donner accès à la formation à Amir AHAMED le plus rapidement possible
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile
10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Questions Diverses

Une dérogation est accordée pour un an pour la scolarisation d'une enfant en toute petite section de maternelle à Matour. Le RPI de Dompierre / Montmelard n'offre pas cette possibilité de scolarisation dès 2 ans ½. Elle sera scolarisée sur le RPI Dompierre / Montmelard dès le passage en petite section.

Mme le maire informe le conseil qu'il doit choisir les coloris pour les peintures de la mairie. Délai est laissé jusqu'au 1^{er} juin, chacun pourra donner son avis d'ici cette date.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23h45.

La Secrétaire de séance, Océane CHEVRIER

herled

Le Maire, Laure FLEURY